

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE À HUIS CLOS LE LUNDI 20 AVRIL 2020, À 19H, PAR VISIOCONFÉRENCE, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h24 sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Denis Parent.

Est absent monsieur le conseiller Alexandre Dubé-Poirier.

Sont également présents monsieur Alain Cousson, ing., directeur général et Me Julie Waite, greffière.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ordinaire du 20 avril 2020 ouverte.

**RÉSOLUTION
2020-04-108**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après modifié :

Par l'ajout du point 13.1 : Entente intermunicipale relative à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux – Autorisation de signature.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2020

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2020
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2020
 - 3.3 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 mars 2020
 - 3.4 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de sécurité municipale tenue le 11 mars 2020
4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 459-1 modifiant le Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2020 relativement aux dates de versement des taxes
 - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 459-1 modifiant le Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2020 relativement aux dates de versement des taxes

5. Réglementation

- 5.1 Adoption du Règlement numéro 384-6 modifiant le Règlement numéro 384 décrétant la rémunération et l'allocation de dépenses des membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park
- 5.2 Résolution fixant la date, l'heure et l'endroit de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 433-2 adoptée à la séance ordinaire tenue le 16 mars 2020 – Report et délégation
- 5.3 Adoption du Règlement numéro 336-18 modifiant le Règlement numéro 336-1 concernant les nuisances, la paix et le bon ordre et les endroits publics afin notamment de prévoir des dispositions relatives aux rassemblements lors de mesures de sécurité publique

6. Administration générale

- 6.1 Nomination des personnes-ressources et membres citoyens – Divers comités et commission
- 6.2 Élection municipale 2020 – Fixation de la rémunération du personnel électoral
- 6.3 Nomination de la secrétaire d'élection et de l'adjointe à la présidente d'élection
- 6.4 Octroi d'une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection – Élection partielle du 14 juin 2020 ou autre date ultérieure
- 6.5 Report des dates d'échéance pour le paiement des taxes municipales des mois d'avril et de juin 2020
- 6.6 Autorisation – Marge de crédit temporaire – Règlement d'emprunt E-453
- 6.7 Dépôt d'une demande d'aide financière – Programme (RÉCIM) Volet 2
- 6.8 Amendement à l'entente intermunicipale prévoyant la constitution de la Régie de sécurité incendie

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 10 mars au 14 avril 2020

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 111, rue du Prince-Arthur
- 8.2 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 137, rue Ruth
- 8.3 Demande de PIIA pour la rénovation du bâtiment principal – 259, rue Connaught

9. Travaux Publics

- 9.1 Disposition de biens – Service des travaux publics
- 9.2 Service des travaux publics – Embauche d'étudiants – Entretien des parcs et des espaces verts – Printemps et été 2020 – Approbation de l'échelle salariale
- 9.3 Achat et disposition d'un tracteur et ses équipements

- 9.4 Marquage et lignage de la chaussée – Pourtour des écoles et de certains parcs
- 9.5 Autorisation – Affectation du Fonds de roulement – Achat de véhicules et machinerie
- 9.6 Travaux – Ventilation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Octroi du contrat
- 9.7 Travaux – Ventilation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Provision et contingences
- 9.8 Modification à la convention collective des employés cols-bleus – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 9.9 Transferts de crédits budgétaires – Embauche d'un mécanicien au Service des travaux publics et achat d'équipements

10. Famille, culture et loisir

11. Environnement

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le maire Denis Parent

- Conseil de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 16 avril 2020, différents sujets dont la Covid-19;
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, deux résolutions à adopter ce soir.

Monsieur le conseiller municipal Jacques Portelance

- CA - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, différents sujets dont la Covid-19;
- Semaine du bénévolat, félicitations aux bénévoles;
- Jour de la terre le mercredi 22 avril 2020.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2020-04-109**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 MARS 2020**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2020, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2020-04-110**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 14 AVRIL 2020**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2020, tel que rédigé.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME TENUE LE 31 MARS 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme tenue le 31 mars 2020.

DÉPÔT

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE
SÉCURITÉ MUNICIPALE TENUE LE 11 MARS 2020**

Est déposé le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif de sécurité municipale tenue le 11 mars 2020.

AVIS DE MOTION

**RÉSOLUTION
2020-04-111**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 459-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 459 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2020 RELATIVEMENT AUX DATES DE VERSEMENT DES TAXES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 459-1 modifiant le Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2020 relativement aux dates de versement des taxes.

L'objet de ce Règlement est de reporter les échéances de paiement des 2^e et 3^e versements des taxes municipales.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 459-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 459 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE 2020 RELATIVEMENT AUX DATES DE VERSEMENT DES TAXES

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 459-1 modifiant le Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice 2020 relativement aux dates de versement des taxes.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 16 avril 2020.

RÉGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 384-6.

**RÉSOLUTION
2020-04-112**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 384-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 384 DÉCRÉTANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT que la Loi sur le traitement des élus municipaux permet au conseil municipal de fixer, par règlement, l'allocation de dépenses accordée en faveur des postes particuliers occupés par les membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, aucune allocation de dépenses n'est accordée en faveur de postes particuliers occupés par les membres du conseil municipal par séance à laquelle ils assistent au sein de divers comités et commission municipaux de la Ville d'Otterburn Park;

CONSIDÉRANT que la susdite Loi prévoit également que cette allocation de dépenses versée aux membres du conseil municipal par la Ville peut être indexée;

CONSIDÉRANT que l'allocation de dépenses accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, est fixée selon les modalités indiquées :

- a) Tout membre du comité consultatif d'urbanisme : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- b) Tout membre du comité consultatif de sécurité municipale : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- c) Tout membre du comité consultatif de l'environnement : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- d) Tout membre du comité consultatif du sport, loisir et culture : 25 \$ par séance à laquelle il assiste;
- e) Tout membre de la commission des finances et de l'administration : 25 \$ par séance à laquelle il assiste.

CONSIDÉRANT que cette allocation de dépenses est rétroactive au 1^{er} janvier 2020 et est indexée à la hausse, pour chaque exercice financier à compter de l'année 2021.

CONSIDÉRANT que l'indexation consiste dans l'augmentation, pour chaque exercice, du montant applicable pour l'exercice précédent d'un pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) de la région de Montréal du mois de décembre;

CONSIDÉRANT que monsieur Jacques Portelance, conseiller, a donné un avis de motion et présenté le projet de Règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 mars 2020;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux ont été respectées;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 384-6, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2020-04-113**

RÉSOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET L'ENDROIT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 433-2 ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 16 MARS 2020 – REPORT ET DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue dans le cadre des modifications réglementaires constituées du projet de Règlement d'urbanisme suivant, à savoir :

- Projet de Règlement numéro 433-2 Règlement omnibus modifiant le Règlement de construction numéro 433.

CONSIDÉRANT que le conseil municipal, lors de la séance tenue le 16 mars 2020, a fixé la tenue de l'assemblée publique de consultation du présent projet de Règlement au 20 avril 2020;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, a demandé à l'ensemble des municipalités d'annuler ou de reporter toutes les formes de consultations qu'elles doivent tenir et qui nécessitent la présence de citoyennes ou de citoyens, comme les assemblées publiques de consultation, les référendums ou les tenues de registre lorsque l'acte n'est pas désigné comme prioritaire par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que ces mesures visent à minimiser les risques de propagation de la COVID-19 pouvant découler de la tenue d'une séance publique à laquelle assisterait un nombre important de personnes;

CONSIDÉRANT que la greffière a donné, en date du 14 avril 2020, un avis public du report, à une date ultérieure à être déterminée, de la tenue de ladite assemblée publique de consultation;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée, il peut déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance:

QUE le conseil municipal reporte la tenue de l'assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 433-2 et délègue à la greffière, le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de cette assemblée publique de consultation à une date ultérieure.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 336-18.

**RÉSOLUTION
2020-04-114**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 336-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 336-1 CONCERNANT LES NUISANCES, LA PAIX ET LE BON ORDRE ET LES ENDROITS PUBLICS AFIN NOTAMMENT DE PRÉVOIR DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX RASSEMBLEMENTS LORS DE MESURES DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 14 avril 2020 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 336-18, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 2020-04-115

NOMINATION DES PERSONNES-RESSOURCES ET MEMBRES CITOYENS – DIVERS COMITÉS ET COMMISSION

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE les employés municipaux et les citoyens otterburnois identifiés au tableau de nomination agissent respectivement à titre de personnes-ressources et de membres citoyens et soient désignés à ce titre sur les différents comités et commission de la Ville.

RÉSOLUTION 2020-04-116

ÉLECTION MUNICIPALE 2020 – FIXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

CONSIDÉRANT que la Ville veut établir la rémunération du personnel électoral dans le cadre de l'élection partielle pour combler le poste de conseiller du district numéro 6, Des Grandes-Terres;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal adopte le tarif de rémunération pour le personnel électoral suivant :

Présidente d'élection	5 000 \$
Secrétaire d'élection	3 750 \$
Trésorier	1 675 \$
Commission de révision	
Président de la commission	17 \$/h
Vice-président de la commission	16 \$/h
Secrétaire de la commission	16 \$/h
Vote par anticipation	
Responsable de salle (Primo)	20 \$/h
Président de la table de vérification	15 \$/h
Autres membres de la table de vérification	15 \$/h
Scrutateur	16 \$/h
Secrétaire	16 \$/h
Substitut sur appel (avec déplacement)	70 \$
(sans déplacement)	55 \$
Jour du Scrutin	
Responsable de salle (Primo)	20 \$/h
Président de la table de vérification	15 \$/h
Autres membres de la table de vérification	14 \$/h
Scrutateur	16 \$/h
Secrétaire	15 \$/h
Substitut sur appel (avec déplacement)	70 \$
(sans déplacement)	55 \$
Autres employés	14 \$/h
Formation	
Toute formation	50 \$

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire Élections 02-140-00-499.

**RÉSOLUTION
2020-04-117**

**NOMINATION DE LA SECRÉTAIRE D'ÉLECTION ET DE L'ADJOINTE À LA PRÉSIDENTE
D'ÉLECTION**

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 72 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection doit nommer un secrétaire d'élection avant de donner l'avis d'élection;

CONSIDÉRANT que le secrétaire d'élection assiste la présidente d'élection dans l'exercice de ses fonctions et, à cette fin, exerce les fonctions que la présidente lui délègue;

CONSIDÉRANT que le secrétaire remplace la présidente en cas d'empêchement de celle-ci ou de vacance de son poste, tant que dure cet empêchement ou cette vacance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'élection peut également nommer tout adjoint qu'elle juge nécessaire;

CONSIDÉRANT que l'adjoint exerce les fonctions que la présidente lui délègue telles qu'elles seront déterminées, le cas échéant;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE madame Chantal Malenfant soit nommée à titre de secrétaire d'élection et d'adjointe à la présidente d'élection.

**RÉSOLUTION
2020-04-118**

**OCTROI D'UNE DÉLÉGATION DE POUVOIR DE DÉPENSER EN FAVEUR DE LA
PRÉSIDENTE D'ÉLECTION – ÉLECTION PARTIELLE DU 14 JUIN 2020 OU AUTRE DATE
ULTÉRIEURE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 203 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la présidente d'élection peut, au nom de la Ville, conclure tout contrat pour se procurer le matériel nécessaire pour le scrutin;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des affaires juridiques et du greffe formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 23 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accorde une délégation de pouvoir de dépenser en faveur de la présidente d'élection pendant la présente période électorale.

**RÉSOLUTION
2020-04-119**

**REPORT DES DATES D'ÉCHÉANCE POUR LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES DES
MOIS D'AVRIL ET DE JUIN 2020**

CONSIDÉRANT les circonstances exceptionnelles liées à la pandémie de la COVID-19, le conseil municipal de la Ville veut alléger le fardeau fiscal des contribuables en reportant l'échéance des 2^e et 3^e versements des taxes municipales;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le 2^e versement du paiement du compte de taxes prévu le 7 avril 2020 soit et est reporté au 7 mai 2020 et le 3^e versement du paiement du compte de taxes prévu le 9 juin 2020 soit et est reporté au 9 juillet 2020.

**RÉSOLUTION
2020-04-120**

AUTORISATION – MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-453

CONSIDÉRANT que la Ville veut contracter un emprunt temporaire, soit par une marge de crédit, égal au montant autorisé de la dépense dans le cadre du Règlement d'emprunt E-453 décrétant une dépense de 14 209 640 \$ et un emprunt maximal du même montant pour l'exécution de travaux de réhabilitation des infrastructures des rues Borden, Mason et une partie des rues Ruth et Spiller ainsi que le remplacement de la conduite d'amenée de la Régie intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu, afin de financer celle-ci au fur et à mesure de l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT que lorsque les travaux seront terminés, cet emprunt temporaire sera remboursé par le produit du financement permanent;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et trésorier formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 26 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville autorise un emprunt temporaire, soit une marge de crédit, au montant de 14 209 000 \$, représentant le montant de la dépense autorisée par le Règlement d'emprunt E-453, à l'institution financière, Desjardins Centre financier aux entreprises;

QUE le montant de l'emprunt temporaire soit modulé en fonction du montant autorisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant et le trésorier, ou en son absence le directeur général, soient et sont autorisés à faire toute chose et à signer tout document pour donner effet à la présente résolution;

QUE les fonds en provenance de cette marge de crédit soient déposés à même le budget du Règlement d'emprunt E-453 (poste budgétaire 23-05-000-452).

**RÉSOLUTION
2020-04-121**

DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME (RÉCIM) VOLET 2

CONSIDÉRANT que la résolution CA-2019-06-079 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (ci-après la Régie) l'autorise à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme (RÉCIM) « Réfection et construction des infrastructures municipales - volet 2 »;

CONSIDÉRANT qu'en date du 20 août 2019, la Régie a déposé ladite demande d'aide financière;

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 février 2020, la Régie a reçu une lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (ci-après le ministère) indiquant que le projet déposé, soit la construction de la caserne 21 à Belœil, a été jugé prioritaire par le ministère et que le projet est retenu pour l'octroi d'une aide financière sous le numéro de dossier 2023241 et que le taux d'aide financière est au coût maximal admissible;

CONSIDÉRANT que le ministère exige une résolution d'engagement de la Régie ainsi que de chacune des municipalités qui en font partie;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park confirme son autorisation à ce que le conseil d'administration de la Régie dépose la demande d'aide financière;

QUE la Ville d'Otterburn Park a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliqueront à elle;

QUE la Ville d'Otterburn Park s'engage, avec la Régie et les autres municipalités membres, si elles obtiennent une aide financière pour leur projet, à payer leur part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la Régie et les municipalités qui ont fait partie contribueront, le cas échéant, aux coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à leur projet si la Régie obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE soit transmise la présente résolution à la Régie, aux villes de Belœil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand ainsi qu'aux municipalités de McMasterville et Saint-Mathieu-de-Beloeil.

**RÉSOLUTION
2020-04-122**

**AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE PRÉVOYANT LA CONSTITUTION DE LA
RÉGIE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-385 de la Ville de Belœil, la résolution 2018-255 de la Municipalité de McMasterville, la résolution 2018-308 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la résolution 2018-07-222 de la Ville d'Otterburn Park, la résolution 2018-08-264 de la Ville de Saint-Basile-le-Grand et la résolution 18-180 de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil qui approuvent et autorisent la signature d'une entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoit la constitution d'une régie intermunicipale;

CONSIDÉRANT que l'article 17 de ladite entente prévoit une durée de dix (10) ans avec renouvellement automatique par période successive de dix (10) ans;

CONSIDÉRANT que le projet de construction de la caserne 21 sur le territoire de la Ville de Belœil est admissible à une aide financière de soixante pour cent (60 %) du maximum admissible qui sera établi au moment où la ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation confirmera l'aide financière;

CONSIDÉRANT que l'une des conditions d'admissibilité à l'aide financière est que la Régie soit constituée pour une période minimale de vingt (20) ans, période correspondante aux versements progressifs de l'aide financière;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

De procéder à l'amendement de l'article 17 de l'entente intermunicipale relative à la sécurité incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale comme suit :

« La présente entente aura une durée de vingt (20) ans, à compter de la date de publication dans la Gazette officielle du Québec, d'un avis de délivrance du décret du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, de la constitution de la RÉGIE.

Par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de dix (10) ans, à moins que l'une des PARTIES informe par courrier recommandé ou certifié les autres PARTIES de son intention d'y mettre fin; cet avis devra être donné au moins douze (12) mois avant l'expiration du terme initial ou de toute période de renouvellement. »

QUE soit transmise la présente résolution à la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et aux villes de Belœil, Mont-Saint-Hilaire, Saint-Basile-le-Grand ainsi qu'aux municipalités de McMasterville et de Saint-Mathieu-de-Beloeil.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2020-04-123**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 10 MARS AU 14 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 10 mars au 14 avril 2020 tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 19085 à 19103	39 661,02 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 5192 à 5234	48 691,35 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501654 à 501668	638 957,50 \$
Paies	168 089,07 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 19104 à 19114	86 128,49 \$
Budget 2019 : - 26 417,40 \$	
Budget 2020 : 112 545,89 \$	
Liste des dépôts directs n ^{os} 501669 à 501707	341 675,34 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 323 202,77 \$**

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

**RÉSOLUTION
2020-04-124**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 111, RUE DU PRINCE-ARTHUR

CONSIDÉRANT que la demande vise à remplacer le revêtement de la toiture en bardeau d'asphalte pour un revêtement d'acier de couleur noir;

CONSIDÉRANT que la couleur proposée est sobre conformément au PIIA;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation du bâtiment principal est conforme aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00011-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA telle que présentée.

**RÉSOLUTION
2020-04-125**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 137, RUE RUTH

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser le remplacement de la galerie avant, l'ajout d'un avant-toit au-dessus de cette galerie et le remplacement du revêtement de toiture;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation du bâtiment principal sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT qu'un croquis du projet a été déposé par le demandeur, mais que certains éléments semblent inachevés;

CONSIDÉRANT que l'ajout d'un troisième matériau de revêtement sur la portion avant de la toiture au-dessus de la galerie brise l'harmonie avec le reste du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00013-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement :

- Au remplacement du bardeau de cèdre par un déclin similaire à celui existant;
- À la modification des paliers de galerie afin d'en avoir un seul;
- À la fermeture du dessous de la galerie par du bois; et
- Au prolongement du garde-corps à l'avant du palier et des deux côtés de l'escalier.

**RÉSOLUTION
2020-04-126**

DEMANDE DE PIIA POUR LA RÉNOVATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL – 259, RUE CONNAUGHT

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser le remplacement du revêtement d'aluminium, de deux fenêtres et de la porte de garage;

CONSIDÉRANT que le demandeur propose un revêtement extérieur d'acier ou de fibrociment de couleur brun;

CONSIDÉRANT que la fenêtre du garage serait de même dimension, avec cadrage blanc ainsi qu'un vitrage sans croisillons et sans ouverture;

CONSIDÉRANT que la porte de garage retenu par le demandeur est un modèle Garaga Standard, classique, XL, avec deux fenêtres au haut en verre simple de couleur blanche;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation du bâtiment principal sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement sur les PIIA numéro 435;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2020-00014-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 31 mars 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA conditionnellement à l'utilisation de l'acier comme revêtement extérieur et au retrait des volets autour des fenêtres.

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 2020-04-127

DISPOSITION DE BIENS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal autorise le Service des travaux publics à disposer, conformément à la Loi, de l'ensemble des biens meubles décrits à la fiche mentionnée précédemment et faisant partie intégrante de la présente résolution.

RÉSOLUTION 2020-04-128

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – EMPAUCHE D'ÉTUDIANTS – ENTRETIEN DES PARCS ET DES ESPACES VERTS – PRINTEMPS ET ÉTÉ 2020 – APPROBATION DE L'ÉCHELLE SALARIALE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche des étudiants temporaires pour occuper le poste de préposés affectés à l'entretien des parcs et des espaces verts pour les saisons printanières et estivales 2020 et, conséquemment à l'augmentation du salaire minimum au Québec, de modifier l'échelle salariale du personnel attiré à ce poste;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics formulées dans ses fiches de présentation adressées aux membres du conseil municipal et datées des 1^{er} et 15 avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville embauche messieurs Marc-Antoine Monette et David Leblanc et madame Laurie-Anne Boies à titre d'étudiants temporaires pour occuper le poste de préposés affectés à l'entretien des parcs et des espaces verts pour les saisons printanières et estivales 2020 et selon les besoins du Service des travaux publics;

QUE les conditions de travail de messieurs Monette et Leblanc et de madame Boies soient fixées conformément aux recommandations mentionnées précédemment;

QUE la Ville approuve l'échelle salariale, tel que recommandé;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-50-141 Parcs – salaires réguliers.

RÉSOLUTION 2020-04-129

ACHAT ET DISPOSITION D'UN TRACTEUR ET SES ÉQUIPEMENTS

CONSIDÉRANT que la Ville veut faire l'acquisition d'un tracteur avec les équipements, tels une lame de déneigement, un loader, une souffleuse et une tondeuse;

CONSIDÉRANT que la Ville veut conséquemment disposer conformément à la Loi, du tracteur de marque Kubota, modèle B3350 et ses équipements;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 1^{er} avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville achète un tracteur de marque John Deere, modèle 3033R et ses équipements à l'entreprise Groupe JLD-Lagüe, pour un prix de 63 470 \$, plus les taxes applicables;

QUE la Ville vende un tracteur de marque Kubota, modèle B3350 et ses équipements à l'entreprise Groupe JLD-Lagüe, pour un prix de 19 200 \$, plus les taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cet achat soient financés par une affectation du Fonds de roulement (59-151-00-000) au montant de 46 478 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION
2020-04-130**

MARQUAGE ET LIGNAGE DE LA CHAUSSÉE – POURTOUR DES ÉCOLES ET DE CERTAINS PARCS

CONSIDÉRANT que la Ville veut faire effectuer le marquage et lignage routier au pourtour des écoles et des parcs (9) ayant des modules de jeux;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 avril 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville adjuge le contrat de marquage et lignage routier au pourtour des écoles et des parcs (9) ayant des modules de jeux pour l'année 2020, à l'entreprise Lignes Maska, pour un prix n'excédant pas 6 000 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-355-00-690 - Lignage de rues.

**RÉSOLUTION
2020-04-131**

AUTORISATION – AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT – ACHAT DE VÉHICULES ET MACHINERIE

CONSIDÉRANT que la Ville veut faire l'acquisition de véhicules et de machinerie pour les besoins du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des finances et de la trésorerie formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE le conseil municipal autorise le financement de ces acquisitions au montant de 250 000 \$, taxes applicables incluses, par le Fonds de roulement, avec une période d'amortissement de 10 ans.

**RÉSOLUTION
2020-04-132**

TRAVAUX – VENTILATION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de mandater un ingénieur spécialisé en mécanique pour la confection des plans et devis, la surveillance lors de la réalisation du projet de modification de la ventilation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine ainsi que l'assistance lors de la réalisation des travaux de construction déjà octroyés;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville octroie le contrat de modification du système de ventilation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine à la firme Shellex, groupe conseil, au montant de 24 725 \$, taxes applicables incluses, et ce conformément à l'offre de services portant le numéro 1-022-20-M;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement CCC de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2020-04-133**

TRAVAUX – VENTILATION DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – PROVISION ET CONTINGENCES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 8 avril 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire Denis Parent, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision et de contingences, un montant total de 5 000 \$, taxes applicables incluses dans le cadre des travaux de modification du système de ventilation du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 Réaménagement CCC de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2020-04-134**

MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS-BLEUS – ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols-bleus;

CONSIDÉRANT que la Ville veut créer le poste de mécanicien à temps plein et à statut permanent au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que la nécessité de fixer les conditions de travail relatives à ce poste;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une telle entente pour modifier ladite convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 avril 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire Denis Parent :

QUE la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionnée précédemment et conformément à la lettre d'entente intervenue entre les parties;

QUE le conseil municipal autorise le directeur général et le directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2020-04-135**

**TRANSFERTS DE CRÉDITS BUDGÉTAIRES – EMBAUCHE D’UN MÉCANICIEN AU SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS ET ACHAT D’ÉQUIPEMENTS**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 7 avril 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville autorise le transfert de crédits budgétaires comme suit pour la rémunération du mécanicien:

- Montant des crédits transférés : 40 200 \$
- Source des crédits : 02-320-20-525 TP véhicules entretien réparations;
- Destination des crédits : 02-320-20-141 TP véhicules rémunération;

QUE la Ville autorise le transfert de crédits budgétaires comme suit pour les avantages sociaux du mécanicien:

- Montant des crédits transférés : 8 900 \$
- Source des crédits : 02-320-20-525 TP véhicules entretien réparations
- Destination des crédits : 02-320-20-2XX TP véhicules avantages sociaux (à répartir);

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

**RÉSOLUTION
2020-04-136**

**ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À UN CONTRAT DE GESTION DES RÉSIDUS
DOMESTIQUES DANGEREUX – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT qu’à la séance du conseil municipal tenue le 16 mars 2020, le conseil municipal de la Ville d’Otterburn Park a délégué à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, conformément à l’article 572.1 de la Loi sur les cités et villes et l’article 934.1 du Code municipal du Québec, les pouvoirs nécessaires afin de procéder à un appel d’offres pour un contrat d’un an plus une année d’option pour la collecte et l’élimination des résidus domestiques dangereux pour les municipalités de McMasterville, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, Saint-Basile-le-Grand, Saint-Jean-Baptiste et Saint-Mathieu-de-Beloil;

IL EST RÉSOLU À L’UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la Ville autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, ou en son absence le directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville d’Otterburn Park, l’entente intermunicipale relative à un contrat de gestion des résidus domestiques dangereux.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville, dans le délai requis, pour la deuxième période de questions, les questions suivantes :

Madame Adriana Sorrentino et Monsieur Patrice Legault	Projet de vente de deux lots sur le parc Prince-Arthur
Monsieur Brian Drake	Refus offre d'achat concernant les lots 6 341 500 et 6 341 501
Monsieur Christian Bédard et Madame Catherine Bédard	Parc Prince-Arthur
Monsieur Gilles Chassé	Dézonage boisé des Perdrix et diffusion des séances
Monsieur Louis-Étienne Moreau	Égout pluvial
Monsieur Michel Parisien	Lots 6 341 500 et 6 341 501
Madame Sophie MarinO et Monsieur Stéphane Champagne	Vente du parc Prince-Arthur

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2020-04-137**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la présente séance soit et est levée à 20h18.

Denis Parent
Maire

Me Julie Waite
Greffière